



Date : le 17 novembre 2016

Destinataires : Tous les clients de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments

Objet : Processus simplifié et centralisé d'enregistrement des plans d'arpentage

Madame, Monsieur,

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments va simplifier le processus d'enregistrement des plans d'arpentage. Toutes les séries de plan soumises aux fins d'enregistrement seront examinées par la Direction des levés à Winnipeg. Ce changement simplifiera votre processus de soumission aux fins d'enregistrement de plans.

Soumissions en une étape

Dans le passé, l'enregistrement des plans était un processus en deux étapes. Les mylars des plans d'arpentage devaient être envoyés au vérificateur des levés et signés par lui **avant** que vous puissiez envoyer votre plan à un bureau régional des titres fonciers aux fins d'enregistrement.

Désormais, vous pourrez envoyer les mylars et votre série de plan en même temps, ce qui vous épargnera une étape. Le vérificateur des levés signera le mylar au bureau de Winnipeg, lorsque tous les documents auront été reçus.

Envoi à n'importe quel bureau

Vous avez maintenant la possibilité d'envoyer vos mylars et vos documents directement à la direction centralisée des levés à Winnipeg **OU** au bureau régional des titres fonciers le plus près de chez vous.

L'adresse postale de la direction des levés spécialisée est la suivante :

Office d'enregistrement des titres et des instruments
276, avenue Portage
a/s de la Direction des levés
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6

Si vous avez des questions concernant ce changement, je vous invite à communiquer avec votre équipe des services aux clients en composant le 204 945-2042 (1 888 877-3067) ou en envoyant un courriel à tprclient@tprmb.ca.

Merci.

John Chaput

Le chef de l'exploitation, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments